



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Ministre

Paris, le 25 octobre 2021

Nos Réf. : D-21-026769

Mesdames, Messieurs les Présidentes et les Présidents d'Ordres,

Environ 95% des professionnels de santé et du médico-social, salariés ou libéraux, sont désormais vaccinés contre la Covid-19. Ces chiffres traduisent une fois encore l'engagement, sur tous les fronts, des professionnels de santé et du médico-social dans cette campagne de vaccination et plus largement dans notre lutte collective contre la Covid-19.

Le contexte épidémiologique actuel a été marqué par une quatrième vague de l'épidémie de Covid-19, liée à la circulation du variant Delta. Or, un nombre important d'études récentes suggèrent une baisse de l'efficacité au cours du temps des vaccins contre la Covid-19, et en particulier contre ce variant.

C'est dans ce contexte que la Haute autorité de santé (HAS) rappelle, dans son avis du 6 octobre dernier, que les dernières données confirment l'utilité du rappel pour renforcer la protection contre les formes sévères de la Covid-19 et pour réduire la transmission du virus SARS-CoV-2 et préconise d'élargir la population éligible à une dose de rappel, en ciblant notamment les personnes qui travaillent auprès des personnes vulnérables, à la fois plus exposées et plus à risque de transmettre la maladie (professionnels de santé, du secteur médico-social et du transport sanitaire).

Cet avis a été suivi par le gouvernement et ces professionnels ont été autorisés dès le 7 octobre à recevoir une dose de rappel de vaccin contre la Covid-19. Il est désormais crucial qu'ils en bénéficient effectivement et le plus largement possible.

Pour ce faire, je sais pouvoir compter sur votre engagement et celui de vos équipes pour diffuser l'information auprès des professionnels que vous représentez et pour les encourager autant que possible à procéder à leur rappel vaccinal dans les meilleurs délais, dès lors que 6 mois se sont écoulés depuis la dernière injection de vaccin contre la Covid-19 reçue.

Il est impératif que ces opérations de rappel vaccinal des soignants se déroulent rapidement, pour pouvoir garantir un niveau élevé de protection dans les lieux de soin. Il en va d'un enjeu à la fois éthique et de santé publique.

Je sais également pouvoir compter sur vos pour identifier et convaincre les patients éligibles à une dose de rappel, et tout particulièrement ceux qui ont bénéficié d'une primo-vaccination avec le vaccin Janssen, souvent administrée à l'époque par des professionnels de ville.

Je vous remercie de votre investissement constant dans la campagne vaccinale et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidentes et les Présidents d'Ordres, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Olivier VÉRAN

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00